

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016**

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le mardi 13 décembre 2016, à 19 H 00, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme LASSALLE (pouvoir à M. MERCIER), Mme MARTINANT (à M. ALLAIN), et M. MANSART (à M. MANUEL).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services et M. REAU, trésorier municipal.

I – Propos liminaires

M. le Maire remercie M. RÉAU, trésorier municipal, de sa présence. Il souhaite apporter une précision concernant le projet de BEAUPUY. En effet, à la dernière séance, il avait précisé que la subvention F.F.F. n'entrait pas dans les subventions publiques. Elle viendra donc en plus des subventions sollicitées ; c'est pourquoi la commune a souhaité compléter son dossier auprès de la région en demandant une enveloppe complémentaire.

II – Élection du secrétaire et du secrétaire adjoint

Mme FRIAUD et Mme GIANNINA sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

III – Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 17 novembre 2016.

IV – Décisions prises par délégation

Six mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 17 novembre 2016. Il s'agit de :

- ♦ *Convention d'utilisation de la salle informatique de l'école G. SAND avec le GRETA DORE-ALLIER,*
- ♦ *Avenant n° 3 pour les assurances des véhicules à moteur,*
- ♦ *Avenant n° 4 pour les assurances des véhicules à moteur,*
- ♦ *Choix du titulaire de la Mission Contrôle Technique pour les travaux de construction des vestiaires du stade de Beaupuy,*
- ♦ *Choix du coordonnateur SPS pour les travaux de construction des vestiaires du Stade de Beaupuy,*
- ♦ *Avenant n° 1 à la Mission Contrôle Technique – rédaction des notices de sécurité et d'accessibilité pour les travaux de construction des vestiaires du Stade de Beaupuy,*

V – Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Depuis le 6 décembre, date d'envoi de la convocation à la présente séance, deux dossiers ont été instruits par la Commune et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

ÉCONOMIE

- Droits de place : tarif 2017, modificatif

FINANCES

- Régie de recettes : fonds de caisse, encaisses, cautionnements et indemnités

PERSONNEL

- Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

19 H 15, arrivées de M. JOLY, M. CONSTANT et Mme CHELALOU.

M. le Maire souhaite apporter quelques renseignements sur la nouvelle structure intercommunale.

M. le Préfet a signé le 8 décembre dernier l'arrêté n° 3221/2016 portant fusion de la communauté de communes « Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise », de la communauté de communes « VARENNES-FORTERRE » et de la communauté de communes « Le Donjon Val Libre ».

Dans cet arrêté est précisé que la communauté de communes issue de la fusion prend le nom de « Entr'Allier, Besbre et Loire », que le siège social est situé 18 rue de Vouroux 03150 VARENNES-sur-ALLIER et que le centre des finances publiques auquel l'entité est rattaché est celui de DOMPIERRE-sur-BESBRE.

VI - Élection des délégués communautaires auprès de la nouvelle intercommunalité « Entr'Allier-Besbre et Loire »

M. le MAIRE précise que le nombre de délégués de la commune de VARENNES-sur-ALLIER passe de 9 à 8 et qu'il convient donc de procéder à l'élection de ces derniers parmi les délégués communautaires sortants.

Les modalités d'élection sont les suivantes :

Scrutin de liste à un tour, élection proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les conseillers municipaux procèdent à l'élection.

Il est constaté la présence de 26 enveloppes après dépouillement.

Les résultats sont les suivants : 1 nul, 25 suffrages exprimés.

Ont obtenu : 22 voix, la liste Roger LITAUDON
 3 voix, la liste Pierre COURTADON

Sont élus :

Roger LITAUDON

Bernadette PÉRICHON

Jean-Michel ALLAIN

Monique FRIAUD

Valérie LASSALLE

Henri JOLY

Dominique DIAT

Pierre COURTADON

VII - Réforme des modalités d'instruction et de délivrance des Cartes Nationales d'Identité : demande de retrait de la décision

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil demande le retrait de la décision de réforme des modalités d'instruction et de délivrance des Cartes nationales d'identité conduisant à la suppression des services publics de proximité.

VIII - Candidature au Label Village Étape

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide de mandater M. le Maire pour constituer le dossier de candidature pour le Label Village Étape ; en effet, le projet peut être réalisé compte tenu de l'ouverture imminente du contournement.

19 H 45, Mme PERICHON rejoint le Conseil Municipal.

IX - Budget principal pour 2016 : D.M. n° 3

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil approuve la troisième décision modificative du budget principal de la commune pour l'année 2016.

Cette modification consiste essentiellement en des modifications techniques sans changement pour l'économie générale du budget. Il s'agit de transferts de crédits pour immobilisations de certains investissements initialement prévus en fonctionnement et de l'inscription de travaux ou achats supplémentaires (bétonnière, éclairage de BEAUPUY, complément régulation chauffage garderie, enduit mur du cimetière, des crédits complémentaires en fonctionnement permettant le financement du dégrèvement des jeunes agriculteurs, les créances irrécouvrables, livres pour cérémonies, financement CUI et ICNE ; Un complément est également ajouté pour financer les travaux en régie.

X - Budget annexe de l'assainissement : D.M. n° 2

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la seconde décision modificative du budget annexe de l'assainissement permettant le financement des créances éteintes et créances irrécouvrables.

XI - Imputation de certaines dépenses en section d'investissement

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil use de la faculté que lui donne l'instruction du 3 avril 2002 dans le but d'accroître pour la ville le produit du FCTVA et de permettre l'immobilisation des biens à l'inventaire.

XII - Budget principal : travaux 2016 effectués en régie

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil arrête le montant des travaux en régie de l'année 2016 à la somme de 124 475,89 €, 64 489,39 € de fournitures et 59 986,50 € de main d'œuvre et la ventilation entre ces différents comptes d'immobilisation de la section d'investissement.

XIII - Marché public : fournitures de produits alimentaires au restaurant municipal - année 2016 : attribution

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil procède à l'attribution des lots alimentaires du restaurant municipal pour l'année 2017.

M. le Maire précise que les fournisseurs ont été choisis sur la base du meilleur rapport qualité prix et flexibilité.

Lot n° 1 - Boucherie : 1 candidat

Retenu : COSERGA – ZAC des Ancizes 03300 CREUZIER-le-VIEUX

Lot n° 2 - Charcuterie : 2 candidats

Retenu : DISVAL DS RHONE-ALPES – Allée de la Minéralogie – ZA MOLINA La Chazotte 42000 SAINT-ETIENNE

Lot n° 3 – Volailles fraîches : 2 candidats

Retenu : ALLIER VOLAILLES - 9 rue David et Pérot - 03110 ESCUROLLES

Lot n° 4 – Produits laitiers : 1 candidat

Retenu : RHD Labo - 289 allée de l'Industrie - 42350 LA TALAUDIÈRE

Lot n° 5 – Fruits et légumes : 1 candidat

Retenu : POMONA TERRE AZUR AUVERGNE – Rue Verte - 6118 Cébazat

Lot n° 6 – Produits surgelés : 3 candidats

Retenu : DISVAL DS RHONE-ALPES – Allée de la Minéralogie - ZA MOLINA La Chazotte 42000 SAINT-ETIENNE

Lot n° 7 – Épicerie : 2 candidats

Retenu : PRO à PRO -275, rue Ampère, Parc d'affaires de la vallée de l'Ozon - 69970 CHAPONNAY

Lot n° 8 – Pain, farine : 2 candidats

Retenu : LES DOUCEURS VARENNOISES - 9 rue de Vouroux - 03150 VARENNES-sur-ALLIER

XIV - Créances irrécouvrables du budget 2016

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil porte au compte « créances admises en non-valeur », la somme de 577,83 € correspondant à des dettes de restaurant municipal, accueil de loisirs et garderie qu'à l'heure actuelle le Centre des finances publiques n'a pas réussi à recouvrer.

XV - Créances irrécouvrables du budget de l'assainissement 2016

Sur proposition du maire et à l'unanimité, le Conseil porte au compte « créances admises en non-valeur », la somme de 1 084,69 € et au compte « créances éteintes » la somme de 306,67 € du budget annexe de l'assainissement correspondant à des encaissements de surtaxe communale qu'à l'heure actuelle le Centre des finances publiques n'a pas réussi à recouvrer.

XVI - Allocations accordées par la Ville en 2016 : complément n°3

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'allocation initiale des écoles maternelles pour les déplacements scolaires et l'arbre de Noël. Elle complète également exceptionnellement par la somme de 200 € l'allocation TELETHON compte tenu du passage de coureurs sur la commune dans le cadre d'un défi CORLAY-COMBRONDE.

XVII -Emprunt Office public de l'habitat « ALLIER HABITAT » : garantie de la ville 2 rue Carnot – 3 logements

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 30 % (montant total du prêt 235 400 €) dans le cadre de la réhabilitation de 3 logements situés 2 rue Carnot. ALLIER HABITAT réalise une politique de réhabilitation de logements en centre-ville destinée à une population vieillissante non dépendante.

XVIII -Emprunt Office public de l'habitat « ALLIER HABITAT » : garantie de la ville 12 et 14 rue Carnot 3 logements

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil accorde la garantie d'emprunt à l'organisme ALLIER HABITAT pour la réhabilitation de 3 logements 12 et 14 rue Carnot au taux de 30 %, le montant total du prêt s'élève à 312 400 €.

XIX -Emprunt Office public de l'habitat « ALLIER HABITAT » : garantie de la ville 23 rue Claude Labonde – 3 logements

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil accorde la garantie d'emprunt à l'organisme ALLIER HABITAT pour la réhabilitation de 3 logements situés 23 rue Claude Labonde au taux de 30 %, le montant total du prêt s'élève à 156 900 €.

XX -Refacturation du compteur forain du Marché de Noël auprès de la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE (Office de tourisme)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise la refacturation du tarif jaune du marché de Noël à l'Office de tourisme communautaire. En effet, pour des raisons de simplicité, la commune a souhaité gérer en direct le fournisseur d'accès afin d'éviter les problèmes de délais de mise en service.

XXI -Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2016/06

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification n° 07/2016 de la liste des emplois permanents et temporaires de la ville, tenant compte de modifications liées à des départs en retraite de certains agents et à une demande de mutation.

XXII –Droits de place : tarif 2017, modificatif

Sur proposition du Maire et l'unanimité, le Conseil modifie le tarif applicable aux autres utilisateurs du tarif 1 des droits de place et le porte à 0,75 €.

XXIII – Régie de recettes : fonds de caisse, encaisses, cautionnement et indemnités

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil modifie le tableau de référence des caisses, encaisses, cautionnement et indemnités des régies de la commune tenant compte des nouvelles modalités d'encaissement de certaines recettes.

XXIV – Mise en place du régime indemnitaire compte tenu des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le nouveau régime indemnitaire applicable aux agents municipaux disposant d'un arrêté de transposition des dispositions de l'État.

M. le Maire précise que les agents ne perdront pas d'argent, le régime antérieur étant maintenu.

Les modifications à la marge sur certains postes n'entraîneront pas de réelles évolutions de charges de personnel.

Le nouveau régime indemnitaire institue la possibilité d'une part variable prenant en compte l'engagement professionnel et le comportement avec différents critères. Les plus méritants et engagés seront récompensés. Il y aura donc un traitement individuel des situations.

Mme BÉLOT demande à intervenir. Elle regrette que la commission du personnel ne se soit pas réunie pour évoquer ce sujet, elle souligne que ces réunions sont des lieux d'échange et qu'ils sont riches en ce sens. Il s'agissait dans le cas précis du régime indemnitaire d'un sujet important pour le personnel.

M. le Maire reconnaît cette erreur et précise que la commission du personnel qui ne s'est pas réunie depuis le début du mandat se réunira début d'année prochaine.

M. le Maire indique que le CT (Comité technique) et le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail) ont été sollicités et il est vrai que la commission se devait de l'être en même temps ; il reconnaît cette lacune.